

N° 87/2019

Catégorie
Parc national de La Réunion

Fonction : Adjoint-e au responsable de secteur (secteur Nord)

Corps/Grade : poste de catégorie A ouvert aux personnels titulaires (par voie de détachement sur contrat d'une durée de 3 ans) ou aux personnels contractuels de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ayant une solide expérience en matière de gestion et d'accompagnement de projets de développement territorial.

Poste vacant à compter du : 1^{er} avril 2019

Contexte

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, comprenant notamment l'intégralité du cœur du parc national complété de quatre sites particuliers.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion.

La problématique du Parc national s'inscrit dans la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et la culture. La mission de l'établissement public consiste à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel, à travers des inventaires notamment, à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés et à la surveillance, à accueillir les publics, et plus largement, à mener des actions de sensibilisation à l'environnement.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la Charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public Parc national est composé d'un siège (direction, secrétariat général, trois services techniques), basé à la Maison du parc à la Plaine des Palmistes et de quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-

Bassins (Secteur Ouest), Petite Ile (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national compte ainsi environ 35 agents au siège et une cinquantaine d'agents, assurant majoritairement des missions de terrain, dans les secteurs.

Nature de l'activité

Sous l'autorité du responsable territorial du secteur Nord, l'adjoint-e participe au bon fonctionnement de l'antenne Nord basée à Saint Denis.

Missions

Principales :

- il/elle accompagne les partenaires (communes, SGH, élus, habitants, professionnels,) dans la construction de projets collectifs ou individuels en cohérence avec une politique de développement durable promue par le Parc national (plan de conservation, portes et chemins de découverte du parc national, marque Esprit Parc national, ...)
- il/elle assiste le responsable de secteur dans la définition de la déclinaison locale des priorités du plan d'action de l'établissement ;
- il/elle appui le responsable de secteur dans le dialogue territorial avec les acteurs locaux (associatifs, économiques,...) ;
- Il/elle instruit les demandes d'avis sur les documents de planification et d'aménagement (PLU, SCOT, Aménagement forestier ...)
- il/elle coordonne l'instruction des demandes d'avis ou d'autorisations du secteur en lien fonctionnel avec les services techniques du siège ;
- il/elle organise, anime ou participe à des groupes de travail et des commissions où il/elle représente l'établissement sur les sujets touchant à ses dossiers et missions. Le cas échéant il/elle rend compte des travaux auprès du responsable de secteur ;
- Il/elle coordonne des études (stagiaires) et rédige des cahiers des charges pour des missions d'analyse, d'expertise ou de conseil.

Par délégation du responsable de secteur :

- il/elle peut être chargé-e du pilotage ou du suivi de projets et d'actions spécifiques au secteur ;
- il/elle peut être chargé-e d'encadrer des missions d'analyse, d'expertise et de conseil réalisées par les agents de secteur ;
- il/elle peut être référent-e de secteur sur une thématique (culture, paysage, interprétation,...).

Par délégation de la Direction :

- il/elle peut être chargé-e d'une mission transversale à l'échelle de l'établissement sur une thématique en lien avec son profil ;
- il/elle peut être chargé-e de contribuer en tant que pilote ou membre d'une équipe projet.

Par intérim en l'absence du responsable de secteur :

- il/elle organise et coordonne la mise en œuvre des actions sectorielles du programme d'action pluriannuel de l'établissement ;
- il/elle assure le pilotage et le suivi de projets et d'actions spécifiques au secteur ;

- il/elle assure l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'équipe du secteur, pour la bonne exécution de l'ensemble des missions ;
- il/elle assure l'encadrement des missions d'analyse, d'expertise et de conseil réalisées par les agents de secteur ;
- il/elle assure, en relation avec le technicien d'encadrement, l'encadrement de l'équipe du secteur. Il/elle organise, suit et évalue les actions réalisées par les personnels du secteur ;
- il/elle coordonne en lien avec le/la chargé-e de mission dédié, l'évaluation de la mise en œuvre des actions du secteur sur le territoire et le suivi de l'activité des personnels ;
- il/elle assure l'animation territoriale de la Charte ;
- il/elle est responsable de site, il/elle organise le fonctionnement matériel et logistique du secteur en lien avec le secrétariat général ;
- il/elle participe aux réunions du CODIR.

Compétences requises :

Connaissances :

- Capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction, de présentation et de suivi.
- Connaissance des outils administratifs, juridiques et financiers (notamment des dispositifs et programmations financières européennes) en vue de montage de dossiers techniques ;
- Connaissance fine du territoire, des enjeux environnementaux, du contexte socio-économique.
- Connaissance du droit et de la réglementation
- Forte sensibilité aux enjeux de conservation des milieux naturels et d'aménagement du territoire à La Réunion

Savoirs faire :

- Expérience en management et encadrement d'équipe pluridisciplinaire
- Capacité d'animation et de mobilisation des réseaux de partenaires
- Expérience du dialogue territorial et du développement local à La Réunion.
- Conduite de projets

Savoir-être :

- Dynamisme et sens de l'initiative
- Rigueur et simplicité
- Disponibilité et réactivité
- Goût pour le travail en équipe, sens de l'écoute, de la médiation et de la pédagogie ;
- Bonne condition physique

Conditions et moyens d'exercice :

- Permis B **indispensable**
- Une formation de niveau BAC+5, administrative ou technique en rapport avec le profil du poste est requise.

Localisation du poste

La résidence administrative est située à Saint Denis (La Réunion).

Conditions de rémunération :

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau.

Dossier de candidature et date limite de candidature :

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciariaire pour les candidats fonctionnaires est à transmettre à :

- soit par voie postale à Monsieur le Directeur du Parc national de la Réunion, 258 rue de la République – 97431 La Plaine des Palmistes
- soit par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr, avec demande d'accusé de réception automatique.

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 février 2019 dernier délai.**

Personnes à contacter pour information :

- Madame Julie ERUDEL - responsable du secteur Nord : **06 92 77 05 37**
julie.erudel@reunion-parcnational.fr

- Monsieur Julien DELMAS-DENIAU - secrétaire général adjoint - RRH :
julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr